

Objectif n°1 :

MASSIFIER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE

Dans le Rhône, la production d'énergie solaire couvre 0,3% des besoins totaux des foyers et des entreprises. [La massification de la production d'électricité renouvelable photovoltaïque sur le territoire est donc le premier axe de la stratégie partenariale de transition énergétique.](#) Plusieurs études de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ont montré la pertinence d'orienter le déploiement des énergies renouvelables autour de la production d'énergie photovoltaïque.

Pour développer les initiatives, [le Département du Rhône a souhaité associer et fédérer les acteurs du territoire, volontaires pour contribuer au déploiement du photovoltaïque :](#)

- les 12 EPCI du Rhône, compétentes pour accompagner la transition et les modèles durables sur les territoires, ont déjà signé le protocole d'intention
- la Chambre d'agriculture du Rhône, engagée dans l'étude de la synergie entre des projets agricoles et l'installation de panneaux photovoltaïques
- la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, partenaire incontournable du tissu économique rhodanien
- l'OPAC du Rhône, a déjà recensé près de 90 toitures de son parc foncier pour l'installation de panneaux photovoltaïques

[Ces partenaires seront associés dans des sociétés de projets, initiées sur les territoires.](#)

L'opérateur, choisi par le Département du Rhône et ses partenaires dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI), détiendra 51% des parts de chaque société de projet et sera actionnaire majoritaire. C'est lui qui investira massivement et qui installera la solution photovoltaïque. Les partenaires économiques et institutionnels engagés capitaliseront sur la production d'énergie renouvelable pour réinvestir sur leur territoire.

[C'est un vrai modèle de partenariat public/privé.](#)

[La vision partagée entre l'ensemble des partenaires montre la nécessité d'accélérer la transition énergétique des territoires.](#)

LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE VISE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE EN 2027

Le Département du Rhône a recensé son foncier disponible pour accueillir du photovoltaïque. Une trentaine de bâtiments (collèges, centres techniques, etc.) et une trentaine de sites « délaissés de voirie » ont été identifiés pour un potentiel de production allant jusqu'à 60 GWh. C'est le double de l'énergie solaire produite actuellement dans le département du Rhône (34 GWh).

Grâce à cette stratégie, la collectivité va devenir un producteur d'énergie à part entière et couvrir la totalité de la consommation de ses bâtiments (16 GWh) dès 2027.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'OBJECTIFS :

2023

Dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI),
choix de l'opérateur chargé de développer le photovoltaïque
sur le territoire.

2027

60 GWh produits sur du foncier départemental et 80 GWh
accompagnés sur le territoire, en collaboration avec les partenaires.

2030

80 GWh produits sur du foncier départemental et 170 GWh
accompagnés sur le territoire, en collaboration avec les partenaires.

2050

500 GWh pour couvrir 36% de la consommation totale des ménages
grâce à une énergie solaire locale.
+ 12,5 GWh par an supplémentaire grâce à l'accompagnement des
partenaires du territoire.



Nous contacter

transitionenergetique@rhone.fr



Pour plus d'informations

www.rhone.fr/strategieENR



www.rhone.fr